

Cirque en Musée

Soutien à la création de spectacles de cirque pour espace muséal

Appel à projets 2022

Le Plongeur - Cité du Cirque, Pôle Cirque Le Mans, et Les Musées du Mans s'associent pour proposer un dispositif unique de soutien à la création de spectacles de cirque pour espace muséal. *Cirque en Musée* vise à constituer un nouveau répertoire de pièces de cirque originales écrites, conçues et présentées dans et pour un contexte muséal au cœur des collections et des lieux de conservation. Chaque année, un nouveau projet fera l'objet d'un accompagnement à la production et à la diffusion. Cette initiative intersectorielle concourt conjointement au développement des écritures de cirque et à l'expérience de visite en musée.



Un laboratoire pour la rencontre des esthétiques

La rencontre du cirque, des collections muséales et des lieux d'exposition constitue un laboratoire d'expériences. De celui-ci peut naître un dialogue entre des gestes artistiques pluriels à travers une variété de techniques, de propos et d'esthétiques. Les œuvres conservées et exposées forment entre elles des récits sensibles dont le cirque peut accompagner différemment le regard, l'écoute, la rencontre. Les musées deviennent de nouvelles pistes de cirque ; fort de la diversité des démarches dramaturgiques et esthétiques qui anime le champ de la création circassienne.

Une matière commune génératrice de créativité

Le dialogue original entre ces deux mondes de l'art se construit entre le permanent et l'éphémère, le sacré et le profane, le fragile et l'inattendu. Réunis en un même espace-temps, ces oppositions génèrent un potentiel d'interactions. C'est à la fois la fragilité de l'œuvre conservée et celle du geste circassien : regarder en un instant ce qui demeure et ce qui disparaît. C'est à la fois l'inattendue présence en acte d'un-e circassien-ne et celle d'une œuvre picturale, d'un spécimen naturalisé ou d'une pièce archéologique : rencontrer ce à quoi on

ne s'attendait pas. C'est également l'art de la contrainte : créer dans un espace limité aux circulations parfois difficiles et s'adapter aux exigences de conservation des œuvres d'art. En somme, c'est une conversation entre deux histoires : celle du cirque et celle de l'expérience au musée.

Une invitation aux habitants d'un territoire

Le pari de ce nouveau dispositif est également celui d'une nouvelle invitation aux habitants d'un territoire : venir à la rencontre d'un processus de création à vue, d'une œuvre et d'un lieu. C'est une médiation artistique informelle qui peut opérer à travers la co-écriture d'un projet artistique entre auteur-trice de cirque, conservateur-trice, opérateur-trice culturel-le, médiateur-trice et habitants. À la croisée des pratiques culturelles, l'œuvre de cirque écrite et présentée au musée offre une opportunité de susciter un autre rapport au spectacle et à la visite. Tel un rendez-vous hors du quotidien, l'œuvre de cirque vient promouvoir à la fois le caractère vivant de cet art et du lieu muséal qui l'accueille.

En soutenant les écritures du cirque dans le contexte muséal, *Cirque en Musée* défend une ambition, celle de faire de la création un nouveau territoire de rencontres des œuvres, des lieux et des publics.

Dispositif Cirque en Musée

Dispositif unique en France, *Cirque en Musée* accompagnera tous les ans en création, en production et en diffusion un nouveau projet artistique porté par un-e auteur-trice de cirque. Il s'agit à terme de constituer un ensemble de créations aux techniques, aux écritures, aux esthétiques diverses et variées, adaptées aux espaces muséaux afin de provoquer la rencontre artistique entre le spectacle vivant et l'espace muséal.

Le contexte muséal comme laboratoire de création fournit aux auteurs-trices de cirque l'opportunité d'inventer une pièce originale soucieuse de générer un dialogue avec les collections et les lieux d'exposition. Le champ thématique des propositions est ouvert. Les auteurs-trices de cirque sont invités à se saisir :

- des collections, des espaces et de leur scénographie initiale ;
- du rapport aux corps au travail, exposé ou en mouvement dans les musées ;
- de la question du regard de celui ou celle qui vient découvrir les collections ;
- des pratiques professionnelles liées à la vie des lieux.

Autant d'axes libres pour susciter les imaginaires des auteurs-trices de cirque.

Le projet artistique devra aussi se nourrir et s'adapter aux contraintes des différents espaces muséaux en vue de sa diffusion. La création est ouverte à toutes les disciplines et agrès de cirque adaptés aux lieux non dédiés. Il s'agit de proposer une pièce de cirque de proximité de 30 à 40 minutes pouvant être présentée en fixe ou en déambulation pour une jauge pouvant aller de 50 à 150 spectateurs. Cette pièce devra pouvoir être jouée deux fois par jour a minima en période de diffusion.

Un projet de médiation devra accompagner l'écriture du projet artistique. Les deux partenaires principaux apporteront leur expertise à l'équipe artistique pour concevoir une rencontre avec les publics tout au long du processus de création et à l'issue de chaque représentation.

Conditions de réalisation

Période de création : de septembre 2022 à mars 2024

Le Plongeoir - Cité du Cirque, Pôle Cirque Le Mans, Les Musées du Mans et leurs partenaires proposent une période de résidences et de répétitions de 10 semaines maximum, suivie d'une tournée. La moitié des semaines de création seront in situ en présence du public dans des musées partenaires du dispositif.

En qualité de producteur délégué, Le Plongeoir - Cité du Cirque assurera la diffusion du projet sur un minimum de deux saisons à l'issue de la sortie de création.

Sur chaque période de résidence, des temps dédiés aux actions de médiation et de sensibilisation seront co-inventés par l'équipe du projet artistique et les équipes de médiation des partenaires accueillants.

Conditions d'éligibilité

- Être un-e auteur-trice de cirque dont les activités artistiques principales sont implantées en France.
- Proposer une création originale adaptée à un espace muséal non dédié au spectacle.
- Proposer un spectacle pouvant aller au maximum jusqu'à quatre artistes et techniciens en tournée.

Ne seront pas retenus les projets :

- issus d'autres champs artistiques que le cirque et/ou portés par un-e auteur-trice dont les activités principales ne sont pas implantées en France ;
- déjà en cours de création ou de diffusion.

Comment candidater

Période de dépôt de candidature : du 31 janvier au 31 mars 2022 minuit

Dossier de candidature complet à envoyer par e-mail à l'adresse cirque.musee@lemans.fr avant le 31 mars 2022 minuit, comprenant impérativement :

- une **note d'intention artistique** de l'auteur·trice porteur du projet (maximum 3 pages) comprenant aussi des aspects techniques de réalisation du spectacle à venir (composition de l'équipe artistique, aspects techniques, rapports à l'espace de jeu).
- une **note d'intention de médiation** de l'auteur·trice porteur du projet (maximum 1 page) comprenant des aspects de relation aux publics dans le processus de création et dans la représentation.
- un **CV artistique** de l'auteur·trice porteur du projet.

La communication du projet artistique sélectionné interviendra au plus tard le 22 avril 2022.

Contact

Contact référent au sein du Plongeur - Cité du Cirque :

Alexandre Boucher, responsable du pôle Développement territorial, alexandre.boucher@lemans.fr